

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Concernant

une demande d'un crédit d'études sur 2 ans de Fr. 525'000.- pour participer au financement des études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération ainsi qu'au financement de nouvelles études thématiques

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

« Villes et agglomérations gagnent sans cesse de l'importance : en Suisse, les trois quarts de la population vivent aujourd'hui en ville ou dans les agglomérations. Quatre emplois sur cinq se trouvent dans ces régions urbaines qui, avec une superficie d'environ 9000 km², correspondent au total à moins d'un quart de tout le territoire suisse. Les villes et les agglomérations disposent d'un fort potentiel d'innovation dans les domaines social, politique, économique et culturel. Mais elles ont aussi de nombreux défis à relever. ¹»

Fort de ce constat, la Confédération a défini, en 2001, dans un rapport cadre, sa politique d'aménagement du territoire, fondée sur un réseau d'agglomérations et n'a cessé de renforcer ce cadre, avec l'appel à fin 2010, à présenter la 2^{ème} génération des projets d'agglomération, soit une actualisation des dossiers présentés lors de l'appel à projets de 2007.

Cette politique vise « une planification coordonnée de l'urbanisation, de la gestion du paysage et des transports dans les espaces urbains. L'un des objectifs est également la coordination entre transports publics, transports individuels motorisés et déplacements à pied et à vélo ».

Le Conseil communal a plusieurs fois été amené à se prononcer sur des demandes de crédits d'études ou d'investissement, liés à la constitution puis au développement du projet d'agglomération yverdonnoise, intégrant depuis la fusion avec la commune de Gressy, 8 communes.

Il s'agit aujourd'hui de solliciter un nouveau crédit-cadre, d'un montant de Fr. 525'000.-, pour permettre le financement de nouveaux mandats d'études, dans le cadre de la réalisation de certaines des mesures jugées prioritaires, et par le Comité de pilotage et par le rapport d'évaluation de la Confédération, publié le 26 février 2014.

Nous passerons par le rappel de quelques éléments clefs du développement de la politique des agglomérations ainsi que le rappel de la structure générale du projet AggloY avant d'explicitier les besoins actuels en financement.

¹ <http://www.ave.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=fr>

Quelques rappels

Nous l'indiquons en préambule, la politique fédérale d'aménagement du territoire a pour principal pilier les agglomérations. Il s'agit de relever le défi du développement de manière à ne pas engager et dilapider les ressources dont bénéficie la Suisse. A cet égard, les limites territoriales, plus exactement sa topographie particulière, exigent une réflexion constante sur le regroupement et la coordination des moyens pour éviter que la croissance de la population et le développement des activités économiques se traduisent par un gaspillage et un grignotage exponentiel des terres, qu'il s'agisse d'urbanisation ou de transports.

Le premier appel à projets de la Confédération a conduit Yverdon-les-Bains, en décembre 2007, et 8 de ses communes voisines, à se lancer dans la fondation d'un projet d'agglomération qui oriente le développement de leurs territoires, sur un plan urbanistique et sur le plan de la mobilité, jusqu'en 2030.

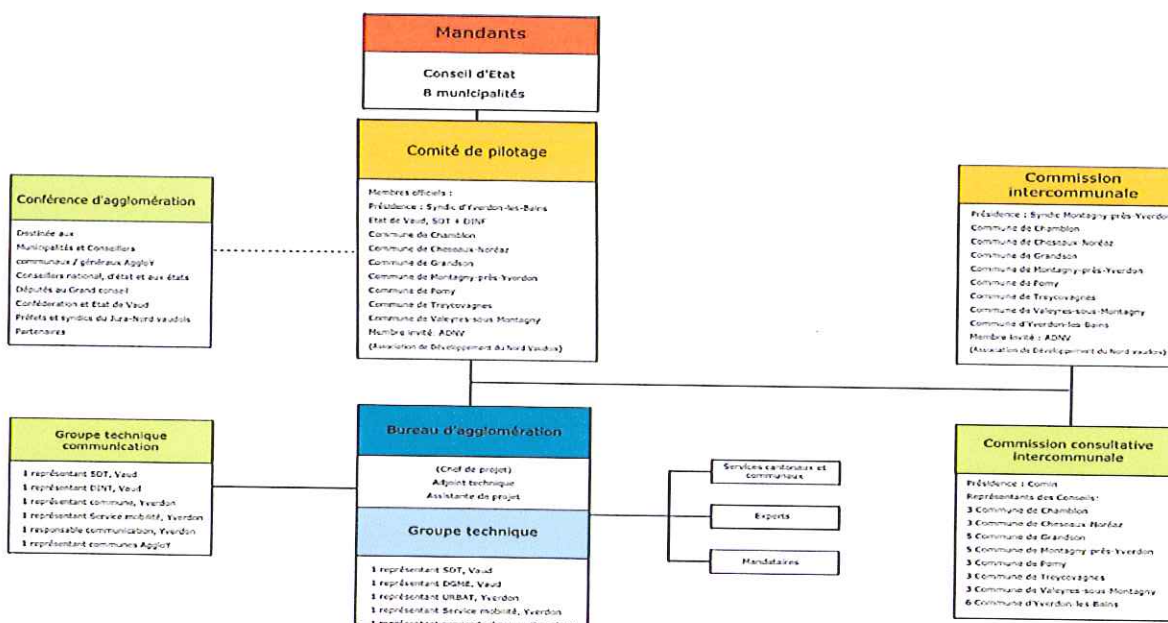
L'enjeu pour l'ensemble des agglomérations est d'obtenir une participation de la Confédération et de leur canton de rattachement, aux mesures préconisées, selon le degré de priorité identifié. La libération des ressources nécessaires oblige de répondre aux demandes périodiques de l'Office fédéral de développement territorial, d'actualisation des données et des projets,

Dans ce cadre-là, AggloY a présenté la 2^{ème} mouture de son projet d'agglomération (PA 2) en juin 2012, raison pour laquelle il est aujourd'hui nécessaire d'obtenir de nouveaux crédits pour permettre la mise en œuvre du projet d'agglomération yverdonnoise révisé.

La Confédération réserve 6 milliards jusqu'en 2022 pour cofinancer des infrastructures de transport dans les agglomérations suisses. Ce montant sera prélevé sur le Fonds d'infrastructure de 20.8 milliards disponible sur 20 ans.

Ce crédit est libéré par phases successives par l'Assemblée fédérale. En septembre 2010, l'Assemblée fédérale a libéré 1,51 milliards de francs pour la participation au financement des projets d'agglomération de première génération. Cette tranche pour 2011-2014 a été répartie sur les 30 projets déposés. AggloY bénéficie dans ce cadre d'un cofinancement à hauteur de 17 millions de francs. Pour la 2^{ème} phase (tranche 2015-2018), le Conseil fédéral a proposé au Parlement de libérer 1,68 milliard de francs pour la mise en œuvre de projets d'agglomération de deuxième génération, 41 projets ont été déposés. AggloY bénéficie, sous réserve de la décision de l'Assemblée fédérale, d'un cofinancement de 11 millions de francs.

Organisation du projet d'agglomération yverdonnoise



La structure de gouvernance est restée stable, hormis la prise en considération des vœux des organes délibérants des communes membres d'être mieux informés et sollicités dans l'évolution du projet d'agglomération. Ces organes ont donc été complétés par une Commission intercommunale rassemblant les représentants des communes au sein du Comité de pilotage. Elle s'attache plutôt à une meilleure coordination de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération et se penche sur des dossiers d'ampleur locale ne nécessitant pas l'intervention des représentants du Canton.

Parallèlement, afin d'améliorer l'information des Conseils communaux et généraux de l'agglomération quant aux études et réalisations de mesures en cours et à venir, la Commission intercommunale a décidé la mise sur pied d'une Commission consultative intercommunale d'agglomération composée d'une délégation de chacun des huit Conseils communaux ou généraux de l'agglomération. Cette nouvelle instance a siégé pour la première fois à l'automne 2013.

Il a aussi été décidé de la tenue d'une Conférence d'agglomération qui a eu lieu, pour la première fois, en novembre 2013. Cette conférence a pour but de débattre des problématiques de fond de l'agglomération. La rencontre était ouverte à l'ensemble des élus des communes de l'agglomération, aux représentants du monde politique (Confédération, Etat de Vaud, communes du district), ainsi qu'aux partenaires régionaux d'AggloY et acteurs du monde économique. Cet événement se renouvelle annuellement ou bi annuellement.

Le projet d'agglomération yverdonnoise : bilan et perspectives

Le projet d'agglomération suit une logique de réflexion et de développement de projets par modules thématiques et modules spatiaux (pôles de développement). Au nombre de 8, ils permettent de regrouper les analyses autour des enjeux principaux de l'agglomération :

- Module Trafic individuel motorisé (TIM)
- Module Stationnement
- Module Mobilité douce/concept paysager
- Module Transports publics (TP)
- Module Gare-Lac
- Module Yverdon-Sud
- Module Chamard-Châtelard

Une fois les concepts et lignes directrices élaborés dans chacun de ces domaines, des Paquets de mesures (PM), au nombre de 11, permettent d'élaborer des avant-projets, tant sur le plan des accès et des voies de circulation sur l'agglomération, que sur les cheminements de mobilité douce et la valorisation des espaces publics. Les projets sont finalisés au sein de chaque commune territoriale concernée et la réalisation leur appartient.

L'évolution des concepts et la réalisation des projets n'avancent pas de manière uniforme, d'une part, parce qu'elles doivent tenir compte de la priorisation décidée par la Confédération dans ses rapports d'évaluation des mesures présentées par AggloY (catégorisation en mesures A/B/C), et, d'autre part, parce que le rythme est en partie dicté par les procédures d'aménagement du territoire prescrites dans la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC): examens préalable et complémentaire, consultation ou enquête publique, traitement des oppositions, etc.

La brochure « Bien dans mon bassin de vie » (téléchargeable sur le site www.agglo.ch) expose les idées clefs sur chacune des thématiques et des modules spatiaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de première génération, le comité de pilotage avait évalué le financement nécessaire pour porter l'ensemble des mesures A (2011-2014) au stade d'avant-projet. La Municipalité avait soumis un préavis (PR08.24PR) concernant une demande de crédit-cadre de Frs. 3'700'000.-, aujourd'hui épuisé, représentant la part à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Ce même crédit avait été utilisé pour financer le mandat octroyé pour l'établissement du dossier du projet d'agglomération de deuxième génération (CO11.07).

Si l'ensemble des mesures de priorité A (2011-2014), issues du Projet d'agglomération de 2007, ont été menées au niveau d'avant-projet, le degré de mise en œuvre varie fortement d'une mesure à l'autre. Le tableau ci-dessous rend compte de l'état d'avancement des mesures réalisées ou dont les travaux sont prévus à court ou moyen terme :

Communes territoriales	Objet	Point de situation	Suite – planning
Grandson	Réaménagement rue Haute / Place du Château	<i>Place du Château</i> : adaptation de l'avant-projet <i>Rue Haute</i> : préavis pour le crédit de réalisation accepté le 26.06.2014	Travaux sur le secteur Rue-Haute en 2015
	Piste mobilité douce secteur les Vignes (hors-traversée de localité)	Faisabilité de l'avant-projet réalisé en 2009 validée. Les CFF admettent l'emprise du projet Coordination assurée avec les aménagements prévus sur Grandson et Montagny	Projet d'ouvrage à établir
	Réaménagement traversée des Tuileries	Poursuite des études d'avant-projet réalisées en 2009 en cours. Coordination avec les aménagements prévus sur Montagny et Yverdon	Finalisation du projet et validation par la Municipalité de Grandson d'ici à fin 2014
Montagny	Réaménagement route du Bey	Poursuite des études d'avant-projet réalisées en 2009 en cours. Coordination avec les aménagements prévus sur Grandson et Yverdon	Validation du projet par la Municipalité
Grandson Montagny Valeyres	Liaison mobilité douce route de Lausanne - Tuileries – Fiez-Pittet – halte de la Brinaz	Adaptation de l'avant-projet en cours compte tenu des nouvelles données de planification (réaménagement cours d'eau de la Brinaz, Plan de quartier Fiez-Pittet)	Décision du Canton et des Municipalités concernées
Valeyres	Réaménagement du chemin des Crusilles	Réalisé	
Montagny Grandson	Réaménagement du cours d'eau de la Brinaz	Projet finalisé Présentation aux législatifs le 19 mars 2014 Enquête publique terminée	Traitement des oppositions
Treycovagnes Yverdon	Réaménagement de la chaussée de Treycovagnes (viaduc A5 – village de Treycovagnes)	Poursuite des études d'avant-projet réalisé en 2009	Validation du projet par les Municipalités de Treycovagnes et Yverdon
Treycovagnes	Réaménagement de la montée de Chamblon	Réalisé	

Pomy Yverdon	<i>Aménagement de mobilité douce Maison-Blanche – Giratoire de Pomy</i>	<i>Poursuite des études d'avant-projet réalisées en 2009</i>	<i>Détermination des Municipalités concernées d'ici à fin 2014 Etablissement du phasage de mise en œuvre et répartition des coûts</i>
Yverdon	<i>Liaison de mobilité douce Clendy - Champs Pittet</i>	<i>Préavis pour demande de crédit d'investissement accepté le 5 juin 2014</i>	<i>Travaux au printemps 2015</i>
	<i>Aménagement de mobilité douce le long du Buron</i>	<i>Secteur Sud et Nord réalisés Centre en attente</i>	<i>Travaux secteur centre en 2015</i>
	<i>Rue de l'Industrie</i>	<i>Mesure mise à l'enquête</i>	<i>Décision du Conseil communal sur le crédit d'investissement et levée des oppositions automne 2014</i>
	<i>Rue du Midi</i>	<i>Avant-projet finalisé secteur 1 : Canal oriental-Thièle</i>	<i>Information aux riverains Décision de financement et réalisation 2015-2016</i>
	<i>Aménagement mobilité douce sur l'Av. de Grandson</i>	<i>Poursuite des études d'avant-projet réalisé en 2009 afin d'assurer la cohérence avec les aménagement prévus sur Montagny</i>	<i>Etablissement et validation de l'avant-projet</i>
	<i>Réaménagement de la Place d'Armes</i>	<i>Mandat d'étude parallèle en cours</i>	<i>Concours d'architecture</i>
	<i>Modernisation des arrêts de bus</i>	<i>Un certain nombre d'abris sont déjà installés</i>	<i>Poursuite de la modernisation des abris</i>
Chamblon Granson Pomy Treycovagnes Yverdon	<i>Infrastructures de stationnement pour les deux-roues</i>	<i>Crédits d'investissements acceptés Projet avalisé par les Services de la Confédération Appels d'offre en cours pour la phase d'exécution</i>	<i>Début de la pose des abris fin 2014/début 2015</i>
Chamblon Cheseaux- Noréaz Montagny Treycovagnes Yverdon	<i>Nouvel horaire Travys</i>	<i>Mise en place en 2011</i>	<i>Adaptation au nouvel horaire CFF décembre 2016</i>

La présentation à la Confédération du projet d'agglomération 2^{ème} génération, a permis une mise à jour du calendrier de réalisation des mesures, la modification du contenu de certaines d'entre-elles ainsi que l'ajout de nouvelles mesures.

Afin de permettre une amélioration de l'offre CFF, le projet de 1^{ère} génération comprenait une mesure qui prévoyait la transformation de la gare CFF d'Yverdon-les-Bains, devisée à Fr. 100'000'000.-. Cette mesure a été remplacée par la construction d'un nouveau quai en gare de Grandson, permettant une amélioration similaire de la desserte à des coûts nettement inférieurs. Des réaménagements d'axes routiers ont été intégrés en tant que nouvelles mesures (rue de Lausanne et rue William Barbey) ainsi que des ouvrages plus ponctuels (élargissement de la passerelle sur la Thièle adossée au pont CFF, amélioration de l'accessibilité au PST, etc.). Les échéances prévisibles de mise en vigueur des plans de quartier et des planifications directrices et générales en cours d'élaboration dans les communes de l'agglomération ont été également actualisées.

Les études projetées

La présente demande de crédit d'études permettra de conduire la réalisation d'avant-projets d'une partie des mesures de catégorie B (2015-2018), selon le détail figurant dans le calendrier ci-dessous). Dans un souci d'efficacité, le Comité de pilotage souhaite ne lancer l'étude des avant-projets que pour les mesures B dont la réalisation est prévue à court terme et concernent les mesures 2-1a.1, 4a, 4b, 7, 9, 39 du projet d'agglomération (PA2) de juin 2012.

Il s'agit également de financer deux nouvelles études thématiques, qui répondent à des préoccupations majeures de la croissance : la croissance démographique et les besoins de l'économie. Les mouvements migratoires de la population vaudoise ont mis dans les feux de l'actualité la problématique du logement, plus précisément de la pénurie en la matière. Une étude thématique « logement » est donc nécessaire pour coordonner les nombreux projets en cours de planification et s'assurer que l'offre en logements qui sera mise sur le marché corresponde au besoin.

L'étude thématique « zone d'activité » vise quant à elle à dresser un bilan des différentes zones d'activité dans l'agglomération et à identifier les besoins pour les années à venir, permettant ainsi une bonne coordination des développements prévus dans l'agglomération avec les planifications d'échelle supérieure (plan directeur régional, plan directeur cantonal).

Domaine	Mesures		Communes territoriales	Estimation coût
Mesures de mobilité douce	Avant-projet: Nouvelles liaisons assurant la desserte mobilité douce: Secteur de Borné-Nau	2-1a	Grandson	45'000
	Avant-projet: Nouvelle liaison assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce le long des canaux. Phase A	4a, 4b	Yverdon-les-Bains	81'000
	Etude faisabilité: Aménagement mobilité douce à la gare - secteur Ouest	7	Yverdon-les-Bains	66'000
	Etude de faisabilité: Réouverture du passage St Roch	9	Yverdon-les-Bains	23'000
	Avant-projet: Réaménagement du centre des Tuileries	39	Grandson	40'000
Logement	Etude de type objectif logement		AggloY	140'000
Zone d'activité	Analyse prospective de la zone d'activité. Justification de la clause du besoin		AggloY	30'000
	Divers et imprévus pour études complémentaires		AggloY	100'000
				525'000.00

Financement

Le coût d'étude des avant-projets des six mesures (2-1a.1, 4a, 4b, 7, 9, 39) a été estimé sur la base d'offres de bureaux d'études.

Le coût des deux études thématiques logement et zone d'activité a été estimé sur la base d'études similaires menées dans d'autres agglomérations du Canton.

La répartition des frais d'études entre l'ensemble des communes de l'agglomération s'effectue selon le même principe que celui adopté pour le crédit-cadre 2008-2009.

Le Canton participe à hauteur de Fr. 85'000.- répartis entre les deux études thématiques.

Répartition	Population au 31.12.2013	Pondération %	Population pondérée	Participation financière au crédit cadre
Chamblon	583	50%	292	fr. 4'671
Cheseaux-Noréaz	660	50%	330	fr. 5'278
Grandson	3'181	75%	2'386	fr. 38'165
Montagny	701	75%	526	fr. 8'414
Pomy	709	50%	355	fr. 5'678
Treycovagnes	456	50%	228	fr. 3'647
Valeyres	656	50%	328	fr. 5'246
Yverdon-les-Bains	28'377	100%	28'377	fr. 453'901
	35'323		32'822	fr. 525'000

Calendrier des études

		Calendrier d'étude									
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2022
Etudes avant-projet mesures	Commune										
2-1a.1 Secteur Borné-Nau	Grandson										
2-1a.2 Edouard Verdan	Yverdon										
4a MD le long des voies d'eau Phase A	Yverdon										
4a MD le long des voies d'eau Phase B	Yverdon										
4b MD le long des voies d'eau Phase A	Yverdon										
4b MD le long des voies d'eau Phase B	Yverdon										
4c Franchissement Mijon	Yverdon										
5 Abris 2R étape 2	Toutes										
6a MD en Chamard	Montagny, Grandson										
6b MD le long du Bey	Montagny, Grandson, Yverdon										
7 Franchissement CFF	Yverdon										
9 Passage St-Roch	Yverdon										
39 Amélioration Espace public	Toutes sauf Yverdon et Cheseaux										
40 P+R Chamard	Montagny										
Concept thématique											
Logement											
Zone d'activité											
Etude PA3											

Conclusion

Yverdon-les-Bains, outre les perspectives ouvertes avec les études présentées ici, continue à œuvrer sur plusieurs grandes réalisations liées au projet d'agglomération : qu'il s'agisse de la prochaine adoption par le Conseil, du PDL Gare-Lac, l'un des trois pôles de développement de l'agglomération, de la Traversée centre avec le concours d'urbanisme lancé pour le réaménagement de la Place d'Armes, ou de la mise à l'enquête publique du projet de requalification de la rue de l'Industrie.

La révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation permettront également d'intégrer les concepts et les lignes directrices du projet d'agglomération en matière de schéma de circulation, de développement des transports publics et de mobilité douce.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à participer au financement des études complémentaires du projet d'agglomération, telles qu'identifiées dans le préavis ;
- Article 2: Un crédit d'études de Fr. 525'000.- lui est octroyé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte « Etudes AggloY 2015-2018 » no 9323. Elle sera amortie en 10 ans au plus ;
- Article 4: Le Conseil prend acte de la répartition financière entre les communes de l'agglomération et d'un subventionnement cantonal estimé à Fr. 85'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. von Siebenthal, syndic et président du comité de pilotage du projet d'agglomération.

Sources :

- Office fédéral du développement territorial (ARE), Secrétariat à l'économie (SECO), Politique fédérale des agglomérations, Evaluation et suite de la politique des agglomérations de la Confédération. Berne, avr. 2011 : (www.aren.admin.ch)
- Site du projet d'agglomération yverdonnoise AggloY : www.aggloy.ch
- Site du projet d'agglomération Lausanne-Morges : www.lausanne-morges.ch et www.lausanne-region.ch
- Site du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise : www.projet-agglo.org
- Site de la Conférence tripartite sur les agglomérations : www.kdk.ch/fr/collaboration/collaboration-tripartite/conference-tripartite-sur-les-agglomerations/
- Site du plan directeur cantonal : www.plandirecteur.vd.ch
- Site de l'office fédéral des statistiques (définitions des agglomérations et aires métropolitaines) : www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.html